

Nombre de membres du Conseil : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 16

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.10.2012.

L'an deux mille douze, le onze octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

M. André ARZALIER, Maire, préside la séance.

PRESENTS : ALEXANDRE Chantal, ARZALIER André, AUDFRAY Viviane, BLACHIER Alain BOISSIE Mickaël, BOUCHER Pascal, BOUVET Laurent, CLOZEL Jean-Paul, DESBOS Philippe DESZIERES Josette, FARGE Myriam, FERREYRE Gérard, GARDON Jean, JOLIVET Alain, MARTINEZ Guy, MARTINEZ Nathalie PASSAS David SAINTSORNY Chantal, VERRROT Catherine.

ABSENTS EXCUSES : Alain BLACHIER (procuration à Gérard FERREYRE), Guy MARTINEZ (procuration à Myriam FARGE), Chantal SAINTSORNY (procuration à Josette DESZIERES).

Date de la convocation : 05.10.2012.

I QUORUM.

M. le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II SECRETAIRE DE SEANCE.

M. le Maire propose au Conseil de désigner M. Mickaël BOISSIE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ELIT M. Mickaël BOISSIE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

III APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

M. le Maire propose de différer à la prochaine séance l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de reporter l'approbation du compte-rendu à la prochaine séance du conseil municipal.

Avant d'en venir à l'ordre du jour, M. le Maire souhaite remercier Catherine VERROT qui a rempli les fonctions d'Adjointe aux Affaires Sociales jusqu'au dernier conseil municipal et installer Josette dans ses nouvelles fonctions. « Merci Catherine pour le travail effectué depuis mars 2008, Merci de ton implication au sein du conseil municipal et du CCAS, au service des muzolais. »

IV MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR – AJOUT D'UNE DELIBERATION.

M. le Maire indique que la commune a récemment été destinataire d'un courrier de la Directrice de l'Ecole élémentaire Louise Michel sollicitant une subvention dans le cadre d'un projet pédagogique « piscine » dénommé « De la découverte d'un milieu inhabituel à la réalisation d'une performance mesurée ».

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de modifier l'ordre du jour du conseil municipal en ajoutant cette délibération.

V N° 963 BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Jean-Paul CLOZEL.

Le rapporteur propose d'adopter la décision modificative n°1 du budget assainissement suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022-1 : Dépenses imprévues	4 000.00 E			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues de Fonctionnement	4 000.00 E			
D 023-1 : Virement à la section de d'investissement		4 000.00 E		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		4 000.00 E		
TOTAL	4 000.00 E	4 000.00 E		
INVESTISSEMENT				
D 2315-11-1 : MISE AUX NORMES ET AUTOSURVEILLANCE	29 661.00 E			
D 2315-13-1 : TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX	54 339.00 E			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	84 000.00 E			
R 021-1: Virement section de fonctionnement				4 000. 00 E
TOTAL R 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				4 000.00 E
R 1641-1 : Emprunts en Euro			88 000.00 E	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilés			88 000.00 E	
Total	84 000.00 E		88 000.00 E	4 000.00 E
TOTAL GENERAL		- 84 000.00 E		- 84 000.00 E

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget assainissement.

M. CLOZEL détaille la décision modificative n°1 du budget assainissement. Il indique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Voie Romaine, de la rue du Vieux Village et de la Place de la Vieille Eglise, il s'avère nécessaire de remplacer la canalisation d'eaux usées de la Voie Romaine datant des années 60 et qui présente de nombreux signes de faiblesse pour un montant de 33 000.00 Euros HT.

VI N° 964 CYCLE « PISCINE » DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUISE MICHEL – SUBVENTION DE LA COMMUNE.

Rapporteur : M. le Maire.

L'école élémentaire publique Louise MICHEL organise un « cycle piscine » ayant pour objectif de permettre aux enfants de découvrir un milieu inhabituel et de réaliser une performance mesurée.

Ce cycle piscine de 10 séances concerne 50 élèves de CP, CE1 et CE2.

Le budget prévisionnel de ce projet éducatif s'élève à 1 350.00 €.

Une demande de participation financière a été adressée à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 800.00 €, au profit de l'O.C.C.E., pour le financement d'un cycle « piscine » de 10 séances organisées par l'école élémentaire publique Louise MICHEL.
- PRECISE que le versement de cette subvention interviendra après présentation des factures acquittées.

VII - COMMUNICATIONS DU MAIRE :

* **Aménagement de la route du Grand Pont** : La municipalité a rencontré une nouvelle fois le service des routes du Département le 3 octobre afin de faire le point sur ce dossier. L'aménagement final doit être validé par le Département. Ce projet sera présenté en conseil municipal privé le jeudi 25 octobre 2012 à 18h30. Une réunion publique est organisée par le Département et la commune le lundi 12 novembre à 18h00 à la salle des Fêtes – salle C.

***PPRI** : l'enquête publique qui devait avoir lieu en septembre est reportée à début 2013. Une réponse officielle va être adressée à la commune en réponse à la délibération de novembre 2011 portant avis du conseil municipal.

* **INTERCOMMUNALITE** – Le 9 octobre à 18h00 à Pont de l'Isère s'est déroulé le Séminaire fusion CCT/CCPH.

* **RAPPEL FETE DE LA SCIENCE « Energies en Fête ! »** 12, 13 et 14 octobre.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,

André ARZALIER